

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Appel à projet "Transports Collectifs et Mobilité Durable" - Candidature -
☐ **Décision de dépôt de candidature - Demande de subvention - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit notamment la participation de l'Etat dans le cadre d'appel à projets destiné au financement des projets de développement des réseaux de transports urbains en site propre ayant vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également à lutter contre la congestion urbaine en offrant des conditions de transport attractives.

La Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée sur un ensemble de grands projets contribuant à développer une politique durable des transports favorisant une approche globale des déplacements.

Ainsi, la stratégie communautaire se décline en une analyse territoriale quantifiée axée sur la réduction significative à l'échelle de l'aire urbaine des émissions de CO2 aux horizons 2020 et 2030, sur la densification de l'habitat, sur la poursuite du développement des transports collectifs et de l'usage du vélo, de la marche à pieds, de l'autopartage et covoiturage.

C'est la poursuite de ce projet global, qui est présentée par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Pour ce nouvel et troisième appel à projets, le périmètre des projets éligibles intègre :

- les projets d'infrastructure (transports collectifs en site propre et parkings à vélos de taille conséquente)
- les projets de mobilité durable (projets innovants en lien avec les transports collectifs).

L'enveloppe financière de cet appel à projets est de 450 M€ avec un plafonnement de la subvention à 50 M€ par autorité organisatrice tous projets confondus.

Le plafond de l'assiette des dépenses éligibles dépend des projets à savoir :

- tramway et tram-train 20 M€ par km,
- augmentation des capacités des infrastructures 3 M€ par station tramway,
- BHNS 5 M€ par km (thermique ou autre type) à 8 M€ par km (électrique ou hybride),
- transport par câble ou crémaillère 20 M€ par projet,
- station maritime ou fluviale-appontement 0,5 M€ par station,
- parking à vélos 0,5 M€ par parking.

Il est à noter que la subvention est exclusive de tout autre aide de l'Etat.

Pour être éligibles, les projets devront être conformes avec la loi accessibilité, les travaux devront débuter avant le 31 décembre 2016 (engagement juridique d'au moins 25 % du montant total du projet) et ne pas avoir commencé avant la date du lancement de l'appel à projets. De plus, les projets éligibles sont ceux dont le coût est supérieur à 5 M€ (3 M€ pour les projets fluviaux).

Le dossier de réponse à l'appel à projets se constitue par projet et comprend différents documents précisant la stratégie "mobilité" de l'agglomération, d'une description détaillée du programme et de ses objectifs, du calendrier et de l'échéancier prévisionnel de réalisation, du bilan financier prévisionnel pluriannuel pour l'autorité organisatrice tant en investissement qu'en exploitation et d'un ensemble de pièces techniques comme notamment les plans, bilan socio-économique du projet, analyse environnementale et impact sur qualité de l'air, étude de prévision de trafic et de fréquentation.

Ainsi au regard des évolutions du territoire, outre la troisième phase du tramway de l'agglomération de Bordeaux qui a obtenu des subventions de l'État dans le cadre des deux premiers appels à projets, les projets concourant aux enjeux de l'agglomération proposés sont :

- Le nouveau système billettique du réseau de transport urbain.
- Le parking à vélos situé à la gare Saint-Jean Belcier.
- Le développement de l'offre de navettes fluviales.
- Les lignes structurantes en site propre issues des études de faisabilité du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains.
 - o la desserte de la rive droite et le bouclage en TCSP avec la rive gauche,
 - o la liaison Mérignac Aéroport-Bordeaux dans la perspective d'une desserte de la gare St Jean,
 - o la desserte « Saint Médard en Jalles – Bordeaux centre »,
 - o la « desserte Gradignan – Talence Campus – Bordeaux CHU Pellegrin ».

Au regard de l'enveloppe financière de cet appel à projets et de la subvention pouvant être allouée par autorité organisatrice, la réponse à cet appel à projets est une opportunité pour la réalisation des projets de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le dossier présenté par la Communauté urbaine de Bordeaux sera adressé au Préfet de Région au plus tard le 15 septembre 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le cahier des charges, joint à la présente, de l'appel à projets «Transports collectifs et mobilité durable» en application du Grenelle de l'Environnement.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la participation financière de l'Etat contribuera à la réalisation des opérations concernées,

DECIDE :

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à déposer la candidature de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable » hors Ile-de-France ;

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à effectuer toutes les démarches et accomplir toutes les formalités auprès de l'Etat à l'effet d'obtenir la participation maximale nécessaire au financement de ces projets ;

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2013

M. GÉRARD CHAUSSET